

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 46 (1975)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P54

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVI^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N^o 11 Novembre 1975

SOMMAIRE

Créations et aménagements d'étangs en 1974-1975 (225) : La protection du lac de Lucelle (226) ; L'exploitation piscicole de l'étang de Lucelle (230) ; Création de l'étang de l'Algérie (231) ; Création d'une réserve naturelle « Les Chaux-Fours » (232) ; L'étang protégé « Pâturage-de-Sagne » (238) ; Travaux de construction et d'assainissement (240) ; Structures et rôles des étangs (245).

Créations et aménagements d'étangs en 1974-1975

Pour cette année, la commission jurassienne pour la protection de la nature de l'ADIJ avait l'intention de consacrer un bulletin au « Plan directeur des Sites ». Pour différentes raisons indépendantes de sa volonté, ce ne fut pas possible. Au début de septembre, le choix se porta sur les étangs de nos régions. En effet, le gros effort accompli récemment mérite d'être porté à la connaissance du plus large public possible. Cependant, par manque de temps, de nombreuses personnes ayant travaillé dans ce domaine ne purent être consultées, ce dont nous les prions de nous excuser. Seuls quelques cas illustrant des réalisations faites en 1974 et 1975 sont présentés dans ce bulletin.

Notre ambition n'est pas d'être exhaustif, mais simplement de susciter une réflexion sur des bases concrètes.

Comme d'habitude, le bulletin consacré à la protection de la nature est constitué par les articles de plusieurs auteurs qui se sont exprimés sur un même sujet mais sans plan général strict.

Constatons que celui-ci vient à son heure, et, même, un peu avant son heure, puisque le Conseil de l'Europe, sur la proposition d'une commission spéciale, vient de déclarer l'année 1976 « Année des zones humides », et organisera, en 1976/1977, une campagne d'information en vue de la conservation et de l'aménagement de celles-ci sur l'ensemble du continent européen. L'on ne saurait mieux souligner leur importance écologique.

Voici dans l'ordre des articles présentés la liste des collaborateurs :

- MM. E. Guéniat, Dr ès sc., directeur EN retraité, à Delémont ;
H. Roth, professeur, Dr ès sc., inspecteur cantonal de la pêche, à Berne ;
K. Sorg, président de la Société d'ornithologie de Delémont, à Delémont ;
E. Egger, vice-président de l'Alouette, société pour l'étude et la protection des oiseaux, Sorvilier et environs, à Malleray ;
R. Hauri, Inspectorat cantonal de la protection de la nature, à Berne ;
Th. Voelke, ingénieur au V^e arrondissement des ponts et chaussées, à Delémont ;
J.-Cl. Bouvier, Dr ès sc., professeur, à Porrentruy ;
Photographies : E. Egger et M. Gerber du journal « Le Démocrate » ;
Plans : Th. Voelke.*